



Négociation 2014

S'unir pour bien grandir!

Les responsables
de service de garde
en milieu familial



BULLETIN D'INFORMATION DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

VOL. 2, N° 21, 21 OCTOBRE 2014

NOUVELLES « OFFRES » D'ORDRE MONÉTAIRE LES MANDATS DE LA MINISTRE N'ÉGALENT PAS NOTRE RECONNAISSANCE

En présentant ses nouvelles « offres » au comité de négociation des RSG FSSS-CSN, le 20 octobre, le ministère de la Famille (MF) a montré tout le mépris qu'il éprouve à l'égard de nos membres et des RSG en général. Alors que ses offres faites le 19 septembre totalisaient 14 ¢ par enfant par jour sur une période de 16 mois, voilà qu'il les porte à 28 ¢, soit 14 ¢ pour chacune des deux premières deux années d'une entente collective. Pour le reste, le ministère refuse de s'engager plus loin et s'en remet à ce qui sera négocié dans les secteurs public et parapublic. Quant à nos revendications de base, elles sont complètement ignorées.

Après une année à négocier, constatent les membres du comité de négociation, ces offres sont un affront. « Alors que la ministre nous dit que les services dispensés aux enfants sont exceptionnels, lance Lucie Longchamps, voilà qu'elle mandate ses porte-parole pour nous présenter des offres ignobles qui ne feront que nous appauvrir. Il n'est pas question de faire les frais de politiques d'austérité alors que des médecins spécialistes ont vu leur rémunération s'accroître de 67 % entre 2008 et 2014 ! Ce que nous voulons, c'est la rémunération et les avantages applicables à notre comparateur ! »

Ces offres sont loin de permettre aux RSG d'obtenir la parité avec notre comparateur, soit l'éducatrice en CPE à l'échelon 1, qui est prévu à la loi. En outre, elles ne tiennent aucunement compte des hausses salariales accordées à l'ensemble des employé-es des secteurs public et parapublic en 2014 et 2015, notamment les travailleuses en CPE, les ressources intermédiaires et de type familial,

NOS DEMANDES : obtenir la parité avec les travailleuses en CPE, soit notre comparateur

- Ajout de 13 jours de congés payés par année, soit un rattrapage équivalent à 5 % ;
- Octroi des hausses accordées aux employé-es des secteurs public et parapublic versées en 2014, soit 2 %, auquel s'ajoute 1 % pour l'inflation au 31 mars 2015 ;
- Hausse des protections sociales (RRQ, RQAP, CSST, etc.).

de même que les paramédics qui ont reçu 2 % en avril 2014, en plus de 1 % qui sera versé au 31 mars 2015.

« Le premier ministre Philippe Couillard s'est engagé à respecter les hausses consenties aux employé-es des secteurs public et parapublic au printemps dernier. Il n'y a aucune raison que nous soyons traitées de manière différente, comme si nous étions des moins que rien. Nous méritons d'être traitées équitablement. »

Conseil sectoriel extraordinaire

Devant ces offres dérisoires, l'ensemble des déléguées des 21 syndicats représentant 2000 RSG FSSS-CSN sont convoquées à un conseil sectoriel extraordinaire de négociation, le vendredi 24 octobre, à Québec. Il sera alors question d'adopter un plan d'action pour amener le gouvernement à présenter des offres beaucoup plus substantielles.

RENCONTRES

16 octobre 2013	18 décembre	27 février	3 juillet	9 septembre
30 octobre	15 janvier 2014	11 mars	9 juillet	23 septembre
11 novembre	21 janvier	18 mars	16 juillet	24 septembre
20 novembre	12 février	25 mars	20 août	16 octobre
11 décembre	13 février	27 juin	28 août	20 octobre

NOUVELLES DATES DE RENCONTRE:

6, 11 et 19 novembre 2014